



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 24 novembre 2022

La filiale Nova Scotia Power d'Emera Inc. conclut une convention de règlement sur la demande générale de hausse tarifaire, y compris les tarifs liés au combustible et non liés au combustible pour 2023 et 2024

Le présent communiqué constitue un « communiqué désigné » aux fins du supplément de prospectus d'Emera daté du 12 août 2021 à son prospectus préalable de base simplifié daté du 5 août 2021.

HALIFAX (Nouvelle-Écosse) – Emera Inc. (TSX : EMA) et sa filiale en propriété exclusive Nova Scotia Power (« NS Power ») ont annoncé aujourd'hui que NS Power avait déposé un projet de convention de règlement relativement à sa demande générale de hausse tarifaire (DGHT) pour 2022 à 2024 auprès de l'Utility and Review Board (la « Régie ») de la Nouvelle-Écosse. Le règlement, qui porte à la fois sur les tarifs liés au combustible et les tarifs non liés au combustible, est intervenu entre NS Power et des représentants des principaux clients, y compris le défenseur des consommateurs de la Nouvelle-Écosse, le défenseur des petites entreprises, de grands clients représentés par le groupe industriel, les services publics municipaux, l'Université Dalhousie ainsi que des défenseurs de l'environnement et des clients à faible revenu.

S'il est approuvé par la Régie, le règlement mettra en œuvre le projet de loi 212, soit le plafond fixé par la loi au niveau provincial sur les tarifs non liés au combustible pour 2023 et 2024. La convention porte sur le recouvrement des coûts du carburant au cours de la période de règlement et mettrait également en place une clause relative à la gestion axée sur la demande. Ensemble, ces montants donneraient lieu à une hausse des tarifs de 6,9 % chaque année pour 2023 et 2024. De plus, tout montant non récupéré ou récupéré en trop en ce qui concerne les coûts du combustible serait traité au moyen du mécanisme de rajustement attribuable au prix du combustible de la Régie.

« La conclusion de ce règlement démontre de façon remarquable l'engagement pris par les représentants des parties prenantes et les représentants des clients de travailler ensemble pour obtenir des solutions constructives pour les clients », a déclaré Peter Gregg, président et chef de la direction de NS Power. « En tenant compte des contraintes imposées par le projet de loi 212, ce règlement aborde tous les points en suspens dans la DGHT et procure une grande prévisibilité des prix pour les clients en ces temps d'inflation élevée et de grands défis économiques ».

D'autres éléments dans la DGHT de NS Power dont il est tenu compte dans le règlement incluent une entente sur une clause relative aux tempêtes pour les années 2023 à 2025 qui permet de clarifier la récupération des coûts liés aux grandes tempêtes et aux conditions météorologiques extrêmes dans l'avenir. La DGHT établit également des capitaux propres de 40 pour cent aux fins de la tarification, ce qui entraînera des produits non liés aux combustibles accrus prévus de 137 millions de dollars au cours de la période de règlement, comparativement au montant de 240 millions de dollars déposé auprès de la DGHT. Une copie complète du projet de convention de règlement se trouve au www.uarb.ca ou au www.nspower.ca.

« Il s'agit d'un pas dans la bonne direction », a déclaré Scott Balfour, président et chef de la direction d'Emera Inc. « Si nous voulons être en mesure de satisfaire d'abord et avant tout nos clients, mais également toutes nos autres parties prenantes, il est essentiel que nous obtenions des résultats sur le plan réglementaire qui sont favorables et équilibrés ».

L'entente conclue aujourd'hui est la dernière en ligne d'une série de règlements réglementaires obtenus dans l'ensemble du portefeuille d'Emera qui témoignent de la vigueur des équipes et de la stratégie d'Emera ainsi que de la capacité d'Emera à collaborer avec des parties prenantes pour obtenir des résultats qui sont dans l'intérêt des clients. Au cours des 24 derniers mois, New Mexico Gas, Tampa Electric et Peoples Gas ont également conclu d'importantes demandes de hausse tarifaire au moyen de conventions de règlement conclues avec les représentants de la clientèle.

—30—

Information de nature prospective

Le présent communiqué de presse contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. De par sa nature, l'information prospective exige qu'Emera et NS Power formulent des hypothèses et celle-ci comporte des risques et des incertitudes. L'information prospective reflète les opinions actuelles de la direction d'Emera et de celle de NS Power et se fonde sur l'information dont celles-ci disposent actuellement. Il existe un risque que les prévisions, les conclusions et les projections qui constituent de l'information prospective se révèlent inexactes, que les hypothèses d'Emera et de NS Power soient erronées et que les résultats réels diffèrent considérablement de ces informations prospectives. Des renseignements supplémentaires détaillés concernant ces hypothèses, ces risques et ces incertitudes sont présentés dans les documents déposés par Emera et NS Power auprès des autorités en valeurs mobilières, y compris à la rubrique « Risque d'entreprise et gestion des risques » dans le rapport de gestion annuel d'Emera et de NS Power, et à la rubrique « Principaux risques financiers et incertitudes » dans les notes afférentes aux états financiers annuels et intermédiaires d'Emera et de NS Power, qui peuvent être consultés sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

À propos d'Emera Inc.

Emera Inc. est une société de services et d'énergie diversifiée sur le plan géographique dont le siège social est situé à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et dont l'actif se chiffrait à environ 40 milliards de dollars et les produits, à plus de 5,7 milliards de dollars en 2021. La société investit principalement dans la production réglementée et le transport et la distribution d'électricité et de gaz. La stratégie d'Emera est principalement axée sur la transformation de sources d'énergie qui émettent de grandes quantités de carbone en sources d'énergie qui émettent de faibles quantités de carbone. Emera possède des investissements au Canada, aux États-Unis et dans trois pays des Caraïbes. Les actions ordinaires et privilégiées d'Emera sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, respectivement sous les symboles EMA, EMA.PR.A, EMA.PR.B, EMA.PR.C, EMA.PR.E, EMA.PR.F, EMA.PR.H, EMA.PR.J et EMA.PR.L. Les certificats représentant les actions ordinaires d'Emera sont inscrits à la cote de la Bourse de la Barbade, sous le symbole EMABDR, et à la cote de la Bourse internationale des Bahamas, sous le symbole EMAB. De plus amples renseignements sont disponibles à l'adresse www.emera.com ou sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

À propos de Nova Scotia Power

Nova Scotia Power Inc. est une filiale en propriété exclusive d'Emera Inc. (TSX : EMA), société diversifiée du secteur de l'énergie et des services. Nova Scotia Power assure 95 % de la production, du transport et de la distribution d'électricité à environ 540 000 clients résidentiels, commerciaux et industriels partout en Nouvelle-Écosse. La société concentre ses efforts sur des nouvelles technologies devant permettre d'accroître la qualité du service à la clientèle et la fiabilité de son exploitation, de réduire les émissions atmosphériques et d'ajouter de nouvelles sources d'énergie renouvelable. Nova Scotia Power compte 2 000 employés et a un actif d'exploitation de 4,5 milliards de dollars. Pour en savoir davantage, rendez-vous à l'adresse www.nspower.ca.

Médias :

Dina Seely
Emera Inc.
902-428-6951
media@emera.com

Jackie Foster
Nova Scotia Power
902-225-4735